

DÉLIBÉRATION du Conseil

Envoyé en préfecture le 30/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

ID : 085-218502342-20211124-2021_088-DE

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. JOLIVET Grégory, M. BETHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absent(e)s :

Mme PONTOIZEAU Nadia et M. PALVADEAU Christian

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :

Mme BERTRAND Virginie, Mme LOZET Christel, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean et Mme RIVIÈRE Amélie

A été élue secrétaire :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Services techniques municipaux

DÉLIBÉRATION N°2021_088 DU 24 NOVEMBRE 2021

OBJET : Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée pour la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif ;

VU les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée ;

VU le projet de convention pour la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public, remis par le SyDEV le 26 août 2021 ;

Rapporteur : M. Bruno LEROY

EXPOSÉ

Le SyDEV, Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée, réalise, dans le cadre d'un transfert de compétences, des travaux d'électricité et d'éclairage public sur le territoire de la Commune. Il s'assure également de la bonne exécution du service public de distribution d'électricité.

Les différentes opérations de travaux d'éclairage public, d'effacement de réseaux et de maintenance font l'objet de conventions définissant les modalités techniques et financières des interventions du SyDEV.

Des travaux de rénovation d'éclairage public sont envisagés à Saint-Jean-de-Monts, pour un montant de 7 462,00 € HT dont 3 731,00 € à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SyDEV selon les modalités définies ci-avant.

Saint-Jean-de-Monts

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SyDEV, pour la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public, selon les modalités définies ci-avant ;
- **DIT** que cette autorisation ne vaut que dans la limite des crédits inscrits à chaque exercice budgétaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.